

MEKOR DAAT  
19 Rue du chemin  
vert 93800 Epinay  
sur seine  
Tel: 01.42.35.35.81  
Port: 06.81.56.22.53

Retrouvez nous sur  
notre site Internet:  
[www.ravbenchetr.it.com](http://www.ravbenchetr.it.com)



Prière de  
respecter la  
sainteté de ce  
document et de  
ne pas le jeter ou  
le  
transporter le  
Chabbath

Ce feuillet est  
dédié à la  
mémoire de  
Rav Ishak Ka-  
douri Z"l, de  
David ben Hanna  
Z"l et de Ilan  
Halimi Z"l, de  
Rav Israël de  
Sarcelles.

Et la réfouah ché  
léma de :  
Avraham ben  
Semha  
Semha bat Freha  
Méssod ben Ka-  
mra  
Kamra bat Saada

VOUS DÉSIREZ  
PRENDRE EN  
CHARGE UN  
FEUILLET (100€)  
APPELÉZ DAVID AU  
06 81 56 22 53

# HALAKHA

CE FEUILLET VOUS EST OFFERT PAR MEKOR DAAT  
ET LE RAV YEHIA BENCHETRIT

ANNÉE 5767/2006 N°23

OCTOBRE 2006

## *Soukot.* (tiré du Choulkhane Aroukh abrégé de Rabbi M. Hassan)

### KIDOUCH ET BERAKHOT A LA SOUCCA

1. Le premier soir de *Souccot* en revenant de la synagogue on entre dans la *Soucca* et on y récite le *Kidouch* sur une coupe de vin. Ce *Kidouch* consiste en 4 *Bérakhot*:

1) Sur le vin: *Haguéfène*

2) *Baroukh... Achère Ba'har Banou... Eth Yom 'Hag Hassouccot... Mékadech Yisraël Véházémanim*

3) Pour la *Mitsva* de la *Soucca*: *Liyéchév Bassouca* 4) Pour l'évènement: *Chéhé'héyanou*.

On boit un minimum de 86 centilitres de vin. On fait *Nétilat Yadayim*, on dit *Hamotsi* et on mange un *Cazayit* de pain suivi du repas. Le deuxième soir (en Diaspora) on dit *Chéhé'héyanou* avant *Liyéchév Bassouca*.

2. Les 5 jours de *'Hol Hamoéd* qui suivent les 2 premiers jours de *Yom Tov*, on ne dit ni *Kidouch* ni *Chéhé'héyanou* (le Chabat on dit le *Kidouch* habituel), mais on récite la *Bérakha Liyéchév Bassouca* après celle de *Hamotsi* avant de goûter au pain.

3. Lorsqu'on dit au début de chaque repas la *Bérakha Liyéchév Bassouca*, qui est la *Bérakha* relative à la *Mitsva* d'habiter la *Soucca*, on doit penser à inclure toute la période de résidence dans la *Soucca* jusqu'au prochain repas.

4. Si on a oublié de dire *Liyéchév Bassouca* avant le repas, on dira cette *Bérakha* dès qu'on se rendra compte de l'oubli, au milieu du repas ou même à la fin.

5. On dit la *Bérakha Liyéchév Bassouca* debout, puis on s'assoit pour manger le pain.

6. Comme la question de dire *Liyéchév Bassouca* pour des *Mézonot* est controversée, dans le doute, on ne la dira pas, tout en ne mangeant les *Mézonot* qu'à la *Soucca*.

### L'OBLIGATION D'ÉTABLIR SA RÉSIDENCE DANS LA SOUCCA

1. La *Mitsva* consiste à résider pendant les 7 jours de *Souccot* dans la *Soucca*, de façon à ce que la *Soucca* soit notre domicile principal et la maison notre domicile secondaire. On prendra en particulier tous ses repas dans la *Soucca*.

2. Il est interdit de prendre ses repas en dehors de la *Soucca* tous les 7 jours. Si on ne mange pas de pain (ou des *Mézonot*) on peut consommer des mets en dehors de la *Soucca*. De même, on peut manger moins de la quantité d'un "*Cabetsa*" (54 grammes) de pain ou de *Mézonot* en dehors de la *Soucca*. Celui qui a soin de ne manger ni boire même de l'eau que dans la *Soucca*, est digne de louanges.

3. Le premier soir de *Souccot* (en Diaspora, les 2 premiers soirs de *Souccot*), on a l'obligation de consommer dans la *Soucca* un minimum d'un *Cazayit* de pain. Même si l'on se sent indisposé, ou s'il pleut sans cesse, on doit faire un effort pour manger cette quantité minimum de pain à l'intérieur même de la *Soucca*.

4. Le premier soir de *Souccot* on ne commence le repas qu'après l'apparition des étoiles, à la tombée de la nuit.

5. Bien que, comme mentionné précédemment, on puisse prendre des mets sans pain en dehors de la *Soucca*, c'est une *Mitsva* de fixer deux véritables repas par jour à la *Soucca*, un le soir et l'autre le jour, pendant les sept jours de *Souccot*, et le Chabat la *Séouda Chélichit* en plus.

6. S'il pleut, on est exempt de manger dans la *Soucca* et on peut prendre son repas à la maison, à l'exception des deux premiers soirs de *Souccot*, pendant lesquels on a l'obligation, malgré la pluie, de dire *Kidouch* dans la *Soucca* et d'y consommer au moins un *Cazayit* de pain.

7. On doit également dormir dans la *Soucca*, à moins que le temps soit pluvieux ou qu'on soit indisposé.

8. Le malade est exempt de résider dans la *Soucca*.

9. On y introduit les enfants dès l'âge de 5 ans pour les initier à cette *Mitsva*.

10. Les femmes sont exemptes de résider dans la *Soucca* comme de toute autre *Mitsva* régie par le temps. Si elles accomplissent néanmoins cette *Mitsva*, elles recevront leur récompense.

11. Par un froid trop rigoureux, qu'on ne peut supporter, on est exempt de demeurer dans la *Soucca*. Il est insensé de s'imposer des souffrances et de rester dans la *soucca* sous la pluie ou par un froid excessif. Si on dit la *Bérakha* « *Liyéchév Bassouca* » dans ces conditions, la *Bérakha* aura été dite en vain.

12. Si au cours du repas, il commence à pleuvoir, on finira de manger à la maison. Si la pluie cesse, on n'aura pas l'obligation de retourner dans la *Soucca* mais on achève son repas à la maison où on dira également *Birkat Hamazone*. En cas de possibilité de pluie, il est préférable d'avoir l'intention, au moment de réciter le motsi, de finir éventuellement son repas à l'intérieur de la maison.

13. Celui qui n'a pas pu construire sa propre *Soucca*, peut remplir son obligation en résidant dans la *Soucca* de son prochain.

14. Si les lumières s'éteignent dans la *Soucca* le soir de Chabbat au moment du repas et que d'autres lumières sont allumées dans la maison, on pourra finir le repas à la maison.

## LA SAINTETÉ DE LA SOUCCA

1. La Soucca acquiert un caractère de sainteté équivalente à celle de la synagogue. On doit donc s'y conduire avec beaucoup de respect, ne pas traiter de sujets profanes, ne pas s'installer pour jouer, y rire ou y plaisanter.
2. On n'introduit pas dans la Soucca les ustensiles où on a cuit, mais on transvasera les aliments des marmites dans des plats pour les servir dans la Soucca. On ne rince pas la vaisselle dans la Soucca.
3. On peut introduire des meubles et des tapis dans la Soucca et y suspendre des fruits et des fleurs en guise de décoration.
4. La Soucca étant consacrée à D., il est interdit pendant toute la fête d'utiliser le Sékakh ou bien les parois ou les décorations pour un usage personnel.

## LES ARBA MINIM (LES 4 ESPÈCES)

1. Pendant la fête, la Mitsva d'habiter dans la Soucca est accompagnée d'une autre Mitsva: celle des Arba Minim qui consiste à saisir un bouquet comprenant "4 espèces": le Loulav - une branche de palmier -, l'Etrog - un cédrat -, les Hadassim - 3 rameaux de myrthe -, et les Aravot - 2 rameaux de saule -. On désigne le tout par le nom de Loulav. S'il manque au Loulav l'une de ces 4 espèces, on ne remplit pas la Mitsva.
2. On fait le meilleur choix possible de ces espèces car toute Mitsva en l'honneur du Créateur doit être réalisée de la meilleure façon possible.
3. Il est recommandé de posséder son propre bouquet de Loulav. Si l'on n'a pas les moyens de s'acheter ces Minim, on peut accomplir la Mitsva en empruntant le Loulav de son prochain. Dans ce cas, celui-ci lui en fera cadeau le premier jour de Souccot.

car ce jour-là la Torah exige que chacun saisisse un *Loulav* qui lui appartienne. Après réalisation de la *Mitsva*, on rendra le cadeau, le *Loulav*, à son propriétaire, afin que celui-ci continue à s'en servir. L'usage est que la communauté achète les 4 *Minim* qui sont propriété collective à l'intention de ceux qui n'en ont pas.

4. Les femmes sont exemptes de la *Mitsva* du *Loulav* comme de celle de la *Soucca*. Il existe des communautés où elles ont néanmoins pris ces *Mitsvot* sur elles comme une obligation: elles saisissent le *Loulav* en prononçant la *Bérakha* et elles s'assoient pour manger à l'intérieur de la *Soucca*.

## NETILAT LOULAV (LA FACON DE SAISIR LES 4 MINIM)

1. La composition du bouquet des 4 *Minim* est la suivante:  
Un *Loulav*, trois *Hadassim*, deux *Aravot* et un *Etrog*. On ne noue que les 3 premiers, de la façon suivante: la tige centrale du *Loulav* devant soi, les 3 *Hadassim* à la droite du *Loulav*, les 2 *Aravot* à sa gauche, les extrémités inférieures de toutes ces plantes ensemble. On attache le tout avec des brindilles de *Loulav*, par des doubles noeuds. Il existe une autre façon d'attacher les *Minim*, adoptée par un grand nombre de communautés: 1 *Hadas* à droite du *Loulav*, le 2e à gauche et le 3e au milieu légèrement incliné vers la droite. Une *Arava* à droite, l'autre à gauche.
2. Il est recommandé de préparer le bouquet la veille de *Souccot*. Si on ne l'a pas fait avant *Souccot* ou bien si le bouquet s'est détaché pendant la fête, on ne doit pas faire durant Yom Tov des noeuds doubles, uniquement des noeuds à l'instar des lacets de chaussures qui peuvent se défaire par une seule main exerçant une traction.
3. La *Mitsva* de *Nétilat Loulav* commence le premier jour de *Souccot* au lever du soleil. Celui qui estime la valeur de cette grande *Mitsva* et désire la réaliser de la meilleure façon, se lève de bonne heure et saisit à ce moment là le bouquet du *Loulav*, de préférence à l'intérieur de sa *Soucca*, en prononçant deux *Bérakhot*:
  - 1) *Baroukh Ata Ado-nay Elo-hénou Mélekh Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou Al Nétilat Loulav*
  - 2) *Chéhé'héyanou*
4. On procède de la façon suivante: On saisit le *Loulav* de la main droite, la tige centrale devant soi. On dit ces 2 *Bérakhot*, puis on soulève l'*Etrog* de la main gauche; on unit l'*Etrog* au *Loulav*, puis on agite l'ensemble. La *Bérakha* doit en effet être dite avant la réalisation de la *Mitsva*, et ce n'est que lorsqu'on saisit ensemble les 4 *Minim* que l'on accomplit la *Mitsva*.  
Il existe une autre façon de procéder: saisir le *Loulav* de la main droite et l'*Etrog* à l'envers (*Pitémeth* vers le bas) de la main gauche. On dit les *Bérakhot* puis on redresse l'*Etrog*. Ici encore on tient à prononcer les *Bérakhot* avant la réalisation de la *Mitsva* qui ne s'accomplit que lorsqu'on saisit correctement les 4 *Minim*.
5. On ne réalise pas la *Mitsva* si l'on saisit le *Loulav* à l'envers ou en position horizontale, mais seulement les pointes des plantes vers le haut, dans la même direction où elles poussent.
6. Celui qui n'a qu'une main, accomplit cependant la *Mitsva* en saisissant les 4 *Minim* de cette main. Un gaucher invertira l'ordre: Le *Loulav* de la main gauche et l'*Etrog* de la main droites
7. Comme la *Mitsva* consiste à empoigner le bouquet du *Loulav*, il est recommandé de le faire à mains nues afin que rien ne sépare les mains des 4 *Minim*, et certains ont même soin, s'ils portent une bague, de l'enlever.
8. La *Mitsva* de *Nétilat Loulav* peut s'accomplir toute la journée, à partir du lever du soleil, mais pas la nuit.
9. On fait *Nétilat Loulav* tous les jours de *Souccot* excepté le Chabat. Chaque jour on dit la même *Bérakha* au moment de réaliser la *Mitsva*: *A/ Nétilat Loulav*. On ne dit *Chéhé'héyanou* que le premier jour.
10. Si le premier jour de *Souccot* tombe le Chabat, on dit *Chéhé'héyanou* le deuxième jour.
11. Si on a oublié de dire *Chéhé'héyanou* le premier jour, on le dira le deuxième. De même si on a été malade et qu'on n'a pas pu faire *Nétilat Loulav* au début de la fête, dès qu'on pourra réaliser la *Mitsva*, on dira *Chéhé'héyanou*.
12. Dans les endroits où les *Minim* sont rares, la synagogue se les procure pour le compte de la communauté de façon à ce qu'ils soient considérés comme propriété de tous, car la Torah exige la réalisation de cette *mitsva* avec des *Minim* à soi pour le premier jour.